

SIMONETTA SOMMARUGA

PRÉSIDENTE DE LA FONDATION EQUAL-SALARY

Vevey, Suisse le 1^{er} mars 2024 – La Fondation EQUAL-SALARY est très fière d'annoncer l'élection de l'ancienne conseillère fédérale Simonetta Sommaruga à la présidence de sa Fondation. Il s'agit du premier projet public de Madame Sommaruga depuis son départ du Conseil Fédéral fin 2022. Cet engagement donne un nouveau souffle à la poursuite de l'égalité salariale et l'égalité des chances en Suisse et au-delà des frontières.

A la tête du Département fédéral de justice et police (DFJP) pendant huit ans, Mme Sommaruga a marqué son mandat par une démarche audacieuse en faveur de l'égalité salariale et de la représentation des femmes dans les entreprises cotées en bourse. Elle a joué un rôle décisif dans l'introduction d'analyses sur l'égalité salariale et de quotas en faveur des femmes, modifiant ainsi le paysage professionnel suisse. Ces réformes législatives ont obligé les grandes entreprises à éliminer les discriminations salariales et à promouvoir une plus grande diversité dans les postes de direction et les conseils d'administration.

En reprenant la présidence de la Fondation, Madame Sommaruga renforce la pression visant à éliminer l'écart salarial. Celui-ci ne se réduit encore que trop lentement selon les chiffres publiés



Fondation EQUAL-SALARY, Noémie Storbeck, Simonetta Sommaruga et Lisa Rubli. Photo: Raphael Moser

par l'Office fédéral des statistiques. Ainsi Madame Sommaruga poursuit son engagement de longue date contre les inégalités en tablant sur la responsabilité des entreprises. *"Avec la certification EQUAL-SALARY, les entreprises font un pas décisif vers l'égalité des chances. Un employeur moderne se doit aujourd'hui de pouvoir démontrer qu'il offre aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes, y compris en matière d'embauche, de formation continue et de promotion."* souligne **Simonetta Sommaruga**, Présidente de la Fondation EQUAL-SALARY.

La Fondation EQUAL-SALARY certifie les entreprises qui peuvent démontrer, en s'appuyant sur une méthodologie scientifique internationalement reconnue, qu'elles respectent non seulement l'égalité salariale, mais aussi l'égalité des chances dans tout le cycle de vie de leur employé.e.s (recrutement, formation continue et promotion). La certification est une mesure positive, volontaire, concrète et tangible qui permet aux entreprises de communiquer sur l'égalité en s'appuyant sur des preuves, tout en préservant la confidentialité des données de leur employé.e.s.

À ce jour, la fondation a réalisé plus de 150 procédures de certification dans plus de 90 pays. Plusieurs entreprises certifiées ont renouvelé leur engagement et font preuve d'un engagement fort en faveur de la promotion de l'égalité et de l'instauration de la confiance et du respect pour leurs collaborateurs, clientes et partenaires. Les entreprises certifiées EQUAL-SALARY sont en excellente position pour attirer et retenir les talents et démontrer qu'elles respectent les règles de bonne gouvernance.

EQUAL PAY IS A BASIC HUMAN RIGHT. LEAD BY EXAMPLE.

Depuis 2024, la Fondation EQUAL-SALARY propose une nouvelle prestation : les analyses salariales effectuées à l'aide de l'outil "Logib" pour l'analyse de l'égalité salariale (mis gratuitement à disposition par la Confédération Suisse) peuvent être intégrées dans le processus de certification après un examen externe. Cela permet aux entreprises de passer directement à la deuxième phase de la certification : l'audit qualitatif sur site. Cette procédure simplifiée devrait encourager davantage d'entreprises à viser une certification de l'égalité salariale et à mettre ainsi en œuvre dans leur entreprise non seulement les éléments purement quantitatifs, mais aussi les éléments qualitatifs de l'égalité des chances. *"Aujourd'hui, les entreprises recherchent du personnel qualifié et, parallèlement, il y a de plus en plus de femmes très bien formées. L'égalité salariale et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale sont donc des facteurs clés non seulement pour la société, mais aussi dans l'intérêt de l'économie"* ajoute **Simonetta Sommaruga**, Présidente de Fondation EQUAL-SALARY.

Au niveau international, la commission européenne a édicté une Directive sur la transparence des rémunérations, entrée en vigueur au printemps 2023. L'objectif poursuivi par cette norme est d'entériner l'accès des employé.e.s aux informations concernant leur salaire mais aussi ceux de leurs homologues masculins et féminins. A charge pour les employeurs de proposer des salaires respectant l'égalité salariale et conformes à cette exigence de transparence. Les entreprises suisses ayant des activités en Europe devront également, tôt ou tard, se conformer à cette directive. La certification EQUAL-SALARY apporte un soutien direct et concret aux entreprises qui souhaitent d'ores et déjà se conformer à cette nouvelle directive.

"C'est avec une immense fierté que nous accueillons Simonetta Sommaruga en tant que Présidente de la Fondation EQUAL-SALARY. Son pragmatisme, son influence et son engagement continu en faveur de l'égalité font d'elle la personne idéale pour représenter la Fondation et pour améliorer la cause de l'égalité en Suisse et à l'étranger. Le partage équitable du pouvoir économique et des responsabilités entre femme et homme se fait attendre depuis bien longtemps et cette nouvelle représente le début d'une avancée considérable et réjouissante pour toutes et tous." **Lisa Rubli** et **Noémie Storbeck**, co-directrices de la Fondation EQUAL-SALARY.

L'égalité salariale en pratique

Alors que la plupart des entreprises affirment payer les femmes et les hommes équitablement, l'écart salarial est toujours de 18% au niveau mondial (rapport de l'OIT, février 2020)¹. En Suisse, selon la dernière enquête de l'OFS² sur la structure des salaires, l'écart de rémunération se situe toujours à 18%, dont 47,8% inexpliqués.

À propos de la Fondation EQUAL-SALARY

EQUAL-SALARY est une fondation à but non-lucratif établie depuis 2010. Sa procédure de certification est basée sur une méthodologie internationalement et scientifiquement reconnue. Le développement de la certification EQUAL-SALARY a été soutenue financièrement par le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) et sa méthodologie a été utilisée comme référence dans un arrêté du Tribunal Fédéral Suisse. EQUAL-SALARY est membre d'EPIC - Coalition Internationale pour l'Égalité Salariale et du Pacte Mondial des Nations Unies.

¹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---act_emp/documents/publication/wcms_735949.pdf

² <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-suisse/ecart-salarial.html>

EQUAL PAY IS A BASIC HUMAN RIGHT. LEAD BY EXAMPLE.

Le processus de certification EQUAL-SALARY, symbole d'excellence

À l'instar d'une norme ISO pour les salaires, tous les processus de certification EQUAL-SALARY comprennent 2 phases : premièrement, des experts, engagés par EQUAL-SALARY, effectuent une analyse statistique des données salariales. Dès 2024, les entreprises ayant effectué une analyse avec l'outil Logib-module 1 peuvent également, sous réserve d'un contrôle approfondi entrepris par un expert désigné par la Fondation EQUAL-SALARY, faire valoir leur analyse pour cette première phase. Une fois la première phase achevée avec succès, démontrant un écart salarial global égal ou inférieur à 5 pour cent, la deuxième phase commence. Cette phase consiste en un audit réalisé par de grands cabinets d'audit tels que PwC, Mazars ou SGS, qui certifient la conformité du processus. Au cours de cette phase, les auditeurs évaluent à la fois l'engagement global de l'entreprise en faveur de l'égalité salariale et sa mise en œuvre dans les processus de ressources humaines. Pour permettre une enquête plus approfondie et une approche plus complète, les employés sont impliqués par le biais d'enquêtes et d'entretiens au cours de l'audit sur site. Seules les entreprises qui répondent avec succès à toutes les exigences de toutes les phases reçoivent la certification EQUAL-SALARY, prouvant ainsi leur excellence en matière d'égalité salariale et d'égalité des chances.

La certification EQUAL-SALARY permet aux organisations de vérifier et de communiquer qu'elles rémunèrent leurs employé.e.s de manière équitable et qu'elles offrent l'égalité des chances en fonction du genre, de l'ethnicité ou des deux. Il s'agit d'une solution pratique et scientifique pour parvenir à la transparence tout en préservant la confidentialité.

3 questions à Simonetta Sommaruga :

1. Quelles ont été vos motivations à accepter la présidence de la Fondation EQUAL-SALARY ?

L'égalité salariale était une préoccupation très importante pour moi en tant que conseillère fédérale. C'est pourquoi j'avais alors révisé la loi sur l'égalité. Avec la certification EQUAL-SALARY, nous pouvons faire une proposition concrète et attrayante pour les entreprises : la certification est une mesure volontaire, positive et mesurable qui permet à une entreprise de montrer qu'elle prend l'égalité des chances au sérieux.

La portée internationale de la Fondation a aussi été un point important pour moi. Grâce à ses partenaires et la présence d'auditeurs EQUAL-SALARY aux quatre coins du globe, la Fondation est en mesure de certifier des entreprises multinationales ainsi que des entreprises nationales dans le monde entier.

2. En quoi la certification EQUAL-SALARY se différencie des autres labels dans le domaine de l'égalité ?

La certification se base sur une méthodologie robuste, scientifique et internationalement reconnue. La Fondation travaille avec des partenaires de réputation mondiale qui lui confèrent de la crédibilité. Sa rigueur indiscutable, garantie par un mécanisme comparable à une norme ISO, est un extraordinaire outil d'amélioration continue. Ses exigences très élevées la positionnent au sommet de l'offre de certifications pour l'égalité salariale qui existent actuellement.

La certification EQUAL-SALARY comprend deux étapes, toutes deux vérifiées par des auditeurs renommés. Le contrôle quantitatif de l'égalité est essentiel, mais la seconde étape est également nécessaire pour une égalité des chances complète. La certification contrôle en effet aussi les mesures prises dans les domaines du recrutement, de l'évaluation, de la formation continue ou de la promotion, par exemple. De nombreuses entreprises ont besoin de progresser dans ce domaine également. EQUAL-SALARY a développé à cet effet un instrument unique et reconnu au niveau international.

3. En tant que présidente de la Fondation EQUAL-SALARY, quelles sont vos priorités et objectifs pour promouvoir l'égalité salariale ?

La fondation EQUAL-SALARY a effectué un travail de pionnier au niveau national et international et a déjà obtenu de très bons résultats. Je souhaite poursuivre ce travail et motiver encore plus d'entreprises à s'engager en faveur de l'égalité des chances. Elles ont beaucoup à gagner à une époque où l'on recherche des spécialistes dans le monde entier et où il y a énormément de femmes bien formées. La nouvelle directive européenne a aussi créé une nouvelle dynamique. J'aimerais profiter de cet élan. En outre, je constate en Suisse et dans de nombreux autres pays que la société n'accepte plus aujourd'hui que les femmes gagnent moins que les hommes simplement parce qu'elles sont des femmes.

Contact presse

Noémie Storbeck, co-directrice, M +41 76 382 29 85

Lisa Rubli, co-directrice, M +41 78 720 90 18